

LES INSTITUTIONS CHARITABLES

Pour s'expliquer la création des premières maisons charitables à Mons, il est indispensable de se reporter par la pensée à l'époque reculée où les voyageurs ne pouvaient espérer être hébergés que grâce à l'hospitalité des habitants des villes. Les pèlerinages à Rome et à Jérusalem étaient alors très en faveur : c'est ce qui engagea des personnes compatissantes à créer aux portes des cités, des hospices destinés à recueillir les pèlerins et les étrangers indigents.

On y trouvait un petit mobilier, des lits et quelques vivres; un feu de bois chauffait le dortoir. Le soir, lorsqu'on n'attendait plus personne, on servait le souper, qui ne se composait que de légumes et de pain. Enfin, chacun prenait possession de sa couche pour y passer la nuit. Le lendemain, on remettait un morceau de pain aux voyageurs et on les congédiait, à moins toutefois qu'ils ne fussent blessés ou trop fatigués pour continuer leur route, éventualité dans laquelle on les admettait à séjourner à l'hospice.

Le pèlerinage accompli, on voyait ceux qui y avaient pris part revenir frapper à la porte de l'asile, où ils désiraient de nouveau obtenir le repos qui leur était nécessaire pour continuer leur voyage. Il est curieux de rappeler les motifs qui obligeaient souvent les étrangers à repasser par les mêmes villes. A une époque où les communications étaient difficiles, il n'était pas rare de voir les voyageurs se charger des correspondances et en rapporter les réponses. Ils inspiraient toute confiance; ils étaient protégés partout et marchaient avec célérité. Aussi leur donnait-on la préférence sur d'autres piétons, et spécialement sur les messagers des universités qui partaient à certaines époques pour aller dans les provinces distribuer les lettres des étudiants. Longtemps ces messagers et les pèlerins tinrent lieu d'administration des postes.

Les plus anciens établissements hospitaliers de Mons portaient les noms des *Douze Apôtres*, de *Jean Canart* et de *Jean Vilain*. Le premier était situé entre l'ancienne porte d'Havré et le village d'Hyon, près d'un grand étang, l'étang des Douze Apôtres. Le second était contigu à l'ancienne église de Saint-Nicolas

en Bertaimont. Et le troisième existait sur la Grand'Place actuelle, à l'endroit où l'hôtel de ville fut construit.

Lorsque Jean II d'Avesnes fortifia Mons en 1295, l'asile des Douze Apôtres fut démoli. L'hospice de Jean Canart fut détruit en 1397 par un incendie, et ne fut plus jamais reconstruit. Enfin, la maison de Jean Vilain fut supprimée en 1348, époque à laquelle on y installa la maison de paix.

Le 8 juin 1387, fut fondé un autre asile hospitalier, dédié à saint Julien, dans la rue de Bertaimont, près de la rivière. Les refuges consacrés à saint Julien étaient, du reste, toujours installés sur le bord des cours d'eau, par ce motif que ceux qui en avaient la garde étaient investis de la mission d'aider les voyageurs à passer l'eau en barque. Cette maison subsista jusqu'à la domination française. Elle fut alors affectée à l'entretien des aliénés. On procéda à sa démolition en 1823.

Rappelons encore qu'en 1403, un asile fut fondé dans la rue de Nimy, à l'effet de loger gratuitement les passants et notamment les pèlerins qui faisaient le voyage de la Galice. Il portait le titre d'*hôpital de Saint-Jacques*, et fut maintenu durant trois siècles.

Il est extrêmement intéressant de rappeler aussi les mesures qui étaient prises jadis à l'égard des pestiférés. En un temps où la médecine était encore dans l'enfance, on considérait comme atteints de la peste tous ceux que frappait une maladie contagieuse et mortelle. Aussitôt qu'un individu était atteint, on le transportait dans un hôpital. On fermait sa maison pendant quarante jours, et l'on attachait sur la façade une croix blanche ou une botte de paille. Les chambres étaient lavées à grande eau. Chaque soir, dans la rue, en face de sa demeure, des feux de paille et de bois brûlaient, afin de dissiper les miasmes pestilentiels, la direction de ces mesures était confiée à un fonctionnaire local dénommé dans certaines villes le *prévôt de la santé*. Il avait pour aides des employés appelés *valets de la peste*, qualificatif peu agréable. Ces derniers portaient une cape de serge noire avec une croix blanche sur l'épaule. Les pestiférés, ceux qui leur donnaient des secours ou qui avaient des rapports avec eux, les prêtres et les religieuses qui les visitaient, devaient porter en main une baguette blanche. Quant aux médecins, ils étaient toujours munis d'un citron piqué de clous de girofle et de drogues préservatrices telles que poix, soufre, genièvre et vinaigre.

En 1348, lors de la peste noire, on prit à Mons pour la première fois des mesures contre la contagion. Les pestiférés furent relégués à la chapelle de Saint-Pierre, entre Mons et Hyon, et répartis dans de petites loges que l'on érigea dans ses environs immédiats. En 1439 et en 1515, les pestiférés furent soignés dans les hôpitaux de la ville. En 1529, ils étaient traités chez eux. Le

conseil de la ville décida même que ceux qui refuseraient d'obéir aux ordonnances de police seraient mis en prison; ce qui n'était peut-être pas un moyen bien efficace pour amener leur guérison. L'autorité fit choix d'un barbier pour saigner les pestiférés et nomma des hommes pour enlever et enterrer les morts. Plus tard, en 1638, il fut décidé que l'on établirait un hôpital permanent hors de l'enceinte de la ville pour y installer les indigents atteints de maladies contagieuses. On fit à cette fin l'acquisition de la maison du comte de Bucquoy, située hors la porte de la Guérite dans les prés tenant à la ruelle du Joncquois.

Cet hôpital disparut après quarante années d'existence. Depuis lors, les victimes de maladies épidémiques ne furent plus traitées dans un hôpital particulier. Il n'y eut d'exception qu'en 1832. Les pauvres frappés alors du choléra-morbus furent placés dans l'ancien hôtel de Ligne, hospice actuel des incurables.

HOPITAL DE SAINT-NICOLAS

Cette institution remonte selon toute vraisemblance aux premiers temps du chapitre de Saint-Germain, de qui elle dépendait. Ses ressources s'accrurent des biens de l'hôpital des Douze Apôtres et d'une partie de ceux de l'asile de Jean Canart, lors de la disparition de ces deux maisons charitables. Plus tard, l'administration en fut remise aux magistrats communaux.

Dans le principe, les malades y étaient soignés par des filles, simples servantes aux ordres d'une maîtresse. Dans la suite, les échevins remplacèrent ces filles par des sœurs hospitalières. Parmi les particularités curieuses relatives à cette institution, relevons celles-ci. Si un pauvre malade avait quelque *chevance*, la maîtresse devait l'administrer au besoin; refusait-il d'en faire la remise, il devait être renvoyé. Si un malade admis à l'hôpital y mourait, peu importe son état ou sa fortune, tous les biens meubles qu'il y avait avec lui appartenaient à l'établissement et la maîtresse pouvait en disposer selon les besoins. La maîtresse et les sœurs avaient mission d'engager les malades à recevoir les sacrements; et s'ils s'y refusaient étant en danger de mort, on devait les faire sortir de l'hôpital.

En 1550, les bâtiments de l'établissement primitif furent reconstruits. Le nouvel hospice était installé rue d'Havré. Sa façade, à front de la rue, était de style ogival. Elle était surmontée de deux pignons contigus dans chacun desquels une grande fenêtre était pratiquée. Les châssis de ces fenêtres étaient en fer et garnis de vitres fixées par des lames de plomb, comme le sont les verrières des églises. La porte s'ouvrait beaucoup au-dessus du niveau de la rue. On y accédait par un perron à double escalier. Une porte cochère vers l'église servait d'entrée à la cour.

Le 18 octobre 1797, l'hôpital de Saint-Nicolas fut réuni à celui des Sœurs grises, dont je vais dire quelques mots, pour ne former qu'un seul hôpital civil.

HOPITAL DES SŒURS GRISES

Cet établissement remonte à 1296, époque à laquelle un prêtre de Mons, Jean Le Taye, le fonda à l'effet d'y faire soigner cinq béguines infirmes. Des sœurs grises en avaient la gestion. La fondation de Jean Le Taye fut considérablement augmentée grâce à la libéralité de la dame de Lamberchies, laquelle affecta des sommes importantes à l'érection d'un hôpital qui devait autant que faire se pourrait joindre celui de Le Taye.

Lorsque les malades de l'hôpital des Sœurs grises furent réunis à ceux de l'hôpital de Saint-Nicolas, le local où était établi ce dernier, rue d'Havré, ne fut plus suffisant, et la commission des hospices songea à transporter l'hôpital civil dans l'ancienne abbaye du Val des Écoliers, située près de l'ancienne porte du Rivage.

Le 3 novembre 1803, le gouvernement rendait un arrêté portant que « la concession gratuite des bâtiments, jardins et dépendances de la ci-devant abbaye du Val était accordée à l'administration des hospices civils de Mons, département de Jemmapes, pour être définitivement affectée au traitement des malades civils et militaires. »

Si nous voulons suivre la destinée des anciens hôpitaux, nous constaterons que pour approprier la « ci-devant » abbaye du Val à sa nouvelle destination, on dut, afin de se créer les ressources nécessaires, vendre en 1805 l'hôpital des Sœurs grises. Quant à l'hôpital de Saint-Nicolas, il fut vendu en 1817 et converti en magasin et plus tard en caserne; un incendie le consuma en 1825.

Dès 1839, l'hôpital civil reçut un accroissement considérable. Finalement, l'importance acquise par cet établissement devint telle qu'on dut se décider à en construire un nouveau.

Le nouvel hôpital, érigé à front du boulevard au centre d'un beau jardin, est construit selon le système des pavillons isolés et constitue un véritable monument.

De l'antique abbaye du Val des Écoliers, il ne subsiste plus que la tour de l'église, qui ne présente rien de bien remarquable.

HOSPICE DES ALIÉNÉS

L'autorité administrative commença à se préoccuper du sort des aliénés en 1431, en leur affectant le local de l'asile hospitalier de Saint-Julien, dont



E. Quéquin. phot. Mons

Vue de la tour de l'abbaye du Val des Écoliers.

j'ai parlé plus haut, local qui était devenu vacant à la suite de l'érection d'un dortoir pour les passants.

L'hospice de Saint-Julien demeura l'asile des aliénés jusqu'en 1824. Les bâtiments étaient alors en si mauvais état qu'on dut abandonner l'immeuble, et répartir les malades, soit à l'hospice de Froidmont, soit dans leurs familles respectives. Quelques insensés seulement furent confiés à la garde du directeur de l'époque, M. Battelet, lequel fut autorisé à ouvrir une maison de santé dans l'ancienne châtelainie, qui avait servi longtemps de siège à l'office royal de la prévôté de Mons et en même temps de prison. Ce local s'élevait sur la gauche de l'entrée du square actuel du château.

L'établissement, assez délabré à l'époque de son installation, subit des améliorations successives. Mais l'exiguïté des bâtiments, leur vétusté et leur mauvaise distribution exigeaient des modifications radicales. On prit alors la résolution d'ériger l'hospice actuel, élevé près du cimetière et destiné aux femmes. Quant aux aliénés, ils sont dirigés sur la maison de Froidmont.

HOPITAL ROYAL

En 1702, un édit stipula la création d'un hôpital royal, destiné aux militaires.

En 1703, on fit choix dans ce but d'une maison appartenant au sieur Ernest de Maleingreau et située rue du Rivage, au delà de la rivière, à côté du couvent des Capucins. Le nouvel établissement fut doté par l'attribution qui lui fut faite de plusieurs fondations charitables anciennes, telles que celles des confréries des arbalétriers de Saint-Sébastien, du Noble Phœnix ou de Bon Vouloir, de l'hôpital de Saint-Jacques, etc.

HOSPICE DES CHARTRIERS

On désignait sous le nom de *chartriers* ceux qui tombaient en chartre de leurs membres (*in carcere*), — en d'autres termes, qui étaient en quelque sorte emprisonnés dans leur corps sans pouvoir en faire usage, qui étaient perclus, paralysés ou impotents, et, en tout cas, incapables de travail.

Au xv^e siècle, une aumône spéciale fut créée au profit des chartriers et chartrières pauvres. A l'aide des ressources qui en provenaient, ceux-ci étaient logés et soignés dans les maisons particulières de la ville, et, en cas d'insuffisance, aux frais de la caisse communale. Le 8 juin 1555, une maison fut acquise et devint la maison charitable occupée encore aujourd'hui par les chartriers. Un dortoir y fut adjoint, ainsi qu'une chapelle, afin de permettre aux vieillards de remplir leurs devoirs pieux.

Le patrimoine de cet établissement s'est considérablement accru, grâce à la générosité de nombreux bienfaiteurs.

HOSPICE DES KANQUENNES

Cette maison remonte au XIV^e siècle. Elle eut pour fondateur le chevalier Nicolas de Housdeng ou Houdain, qui l'établit dans son hôtel même. Il était destiné « à y herberger, coucher et lever les povres et les déhaities. » L'hospice de Housdeng s'accrut bientôt du personnel de la fondation des Apostolines. Ces dernières — six femmes âgées — étaient logées dans certaines petites maisons voisines de l'étang des Apôtres. Lorsque leur déplacement fut décidé, c'est à l'hôtel de Housdeng qu'elles furent reçues. C'est là aussi qu'en 1678 entrèrent les cinq femmes âgées et infirmes secourues par la fondation de Jean Le Taye, dont il a été question plus haut, établissement qui avait jusque-là été confié au soin des sœurs grises.

D'où vient le mot *kanquennes*? On prétend qu'il dérive d'un vieux mot flamand qui signifie malades, infirmes ou débiles. Les conditions d'admission à l'hospice des Kanquennes sont : être âgée de soixante ans, être de bonne vie, être née à Mons ou dans le Hainaut. En ce dernier cas, on exige trente ans d'habitation.

HOSPICES DE BÉGUINES : LE CANTIMPRET — LES HOUPELINES

Le Cantimpret fut originairement un hôpital fondé par Marguerite, comtesse de Hainaut, dans le *court du Cantimpret*. Son règlement primitif portait que « nulle personne ne soit mise ès l'hôpital pour maladie, pour foiblesse, ni pour povreté, à prendre et à recevoir les biens dou lieu, s'elle n'a demouré en le court de Cantimpret en habit de béguinage un an entier ou plus continement. »

Depuis le XV^e siècle, cet hôpital s'était transformé en un refuge de vieilles femmes. L'hospice contenait huit couches. Les béguines valides étaient gardes-malades; elles se rendaient à domicile et surtout chez les chanoinesses lorsqu'on leur en faisait la demande.

Les événements politiques firent éprouver de grandes pertes à cette maison. Aussi la commission des hospices dut-elle, au début de ce siècle, stipuler que les admissions ne seraient plus gratuites, qu'elles n'auraient lieu, au contraire, que moyennant le versement d'une somme de mille francs au moins, une fois donnée. L'hospice de Cantimpret est aujourd'hui un asile pour les femmes de la classe bourgeoise.

Les Houpelines. — En 1300, Izabiau de Houpeline, « canoniesse de l'église

Madame Sainte-Waudrut », acheta une maison et deux héritages qu'elle convertit en couvent, pour y héberger les pauvres béguines. Ce n'était point un établissement religieux, mais une maison où l'on vivait en commun. Elle subsiste encore aujourd'hui.

MAISON DES DAMES VEUVES OU DE LA HOUSSIÈRE

Au xvii^e siècle, Marie Césaire, dame de Haine-Saint-Pierre, veuve de Jean de la Houssière; conseiller du roi en la noble et souveraine cour de Mons, créa un hospice pour les femmes veuves de bonne vie et d'honorable famille. Les dames admises en cette maison devaient avoir des appartements en rapport avec leur état et leur condition.

Dans le principe, elles avaient même à leur disposition un carrosse avec un cocher et un domestique, mais des querelles incessantes ayant surgi au sujet de l'usage de l'équipage, celui-ci fut supprimé.

Le nombre des dames veuves est fixé à douze; l'une d'entre elles est directrice.

Citons pour mémoire l'hospice des Anciens Prêtres, aujourd'hui disparu et dont le revenu est distribué par les soins du bureau de bienfaisance à des prêtres âgés et nécessiteux. Il avait été fondé par François Jonnart, conseiller ecclésiastique de la cour de Mons, en 1679.

HOSPICE DES INCURABLES

Comme son nom l'indique, cette maison hospitalière, installée dans l'ancien hôtel de Ligne, fut ouverte, le 21 novembre 1841, pour recueillir les incurables indigents. Elle n'a cessé depuis lors de rendre d'utiles services.

HOSPICE TERRASSE OU DES AVEUGLES

Charles-Joseph Terrasse, décédé le 8 février 1855, institua par son testament, en date du 20 août 1844, les hospices civils de Mons ses héritiers universels, à charge de créer dans sa maison sise rue de Nimy, un hospice portant son nom et destiné à recevoir les pauvres atteints de cécité, principalement ceux qui sont nés et domiciliés à Mons.

MAISON DES ORPHELINS

Jusqu'au milieu du xvi^e siècle, les jeunes orphelins indigents étaient placés en pension chez des particuliers peu aisés et secourus par la grande aumône.

A cette époque, M^{me} Louise de Bouzanton, veuve en premières noces de Jean de Hornu, écuyer, seigneur de Courcelles, et en secondes de Philippe du Jardin, écuyer, receveur général des états, acheta l'hôtel de Bavière ou de Molembaix, « qui devait compéter et appartenir à toujours aux pauvres orphelins et orphelines, natifs de cette ville et enfants légitimes de bourgeois, les y recevoir, nourrir, entretenir comme elle espéroit commencer dès son vivant, et (cette fondation) être maniée et gouvernée par MM. les échevins et conseil de la dite ville ou leurs préposés. » Il y fut construit une chapelle dont un chapelain eut la garde. La maison, après avoir atteint une grande prospérité, subit aussi des jours d'épreuves. On dut même alors restreindre les vêtements des jeunes malheureux. Les garçons furent habillés de grosse étoffe bleue, coiffés d'une casquette de cuir et chaussés de sabots. Les filles portèrent une robe de même étoffe et un bonnet serre-tête en toile de coton.

Jadis, les garçons allaient apprendre un métier chez des maîtres artisans en ville. Les filles se familiarisaient dans la maison avec le tricot et la couture, et elles travaillaient pour des personnes de la localité.

A partir de 1837, des améliorations notables furent introduites tant sous le rapport des vêtements que de la nourriture. On ouvrit des cours de diverses espèces, et l'on organisa des expositions où figuraient les travaux effectués par les pensionnaires de la maison. En 1850, des ateliers d'apprentissage furent créés dans l'hospice même, de sorte que les orphelins ne furent plus obligés de sortir pour se rendre chez leurs maîtres.

La façade de l'établissement présente l'aspect régulier d'une ancienne habitation bourgeoise. Au-dessus de la porte ces simples mots : *Maison des orphelins*. La chapelle, agrémentée d'une façade de style ogival, renferme quatre tableaux représentant *Le Martyre de saint Quentin*, attribué à Jordaens, *La Résurrection de la fille de Jaire*, *Le Mariage de sainte Catherine*, que l'on croit de Velasquez, *La Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus et saint Jean au milieu d'une guirlande de fleurs*, dont les personnages sont attribués à Rubens et les fleurs à Snyders.

HOSPICE DU SAINT-ESPRIT

Jadis, les enfants abandonnés par leurs parents étaient indistinctement placés en pension chez des particuliers aux frais de la grande aumône. Le prêtre François Michel et sa sœur Jeanne donnèrent à cette dernière la somme nécessaire pour acheter la maison des seigneurs de Hyon, rue de Houdain, à l'effet d'y élever ces malheureux. L'établissement reçut la dénomination d'*hospice du Saint-Esprit*. Plus tard, la fondation fut transférée au collège de Houdain, bâtiment devenu de nos jours la caserne du Saint-Esprit.

La maison primitive existe encore en partie. La porte cochère, assez élégante, est surmontée d'un balcon orné au centre d'une colombe dorée qui figure le Saint-Esprit.

Le nombre des enfants abandonnés devint si considérable au début de ce siècle, que l'on dut renoncer à maintenir l'hospice. Un arrêté du préfet du département de Jemmapes, en date du 27 mai 1806, statua qu'à dater du 10 juin suivant, les enfants trouvés des arrondissements de Mons et de Charleroi, resteraient à la campagne chez des nourriciers jusqu'à l'âge de douze ans, et que les frais de leur entretien seraient répartis entre les différentes communes de ces arrondissements.

Depuis lors, les enfants continuèrent d'être reçus dans la maison du Saint-Esprit, mais ils n'y séjournèrent que durant le temps requis pour qu'on pût les placer. L'asile n'était plus qu'un dépôt provisoire. En 1811, un décret ordonna l'installation d'un tour, qui fut posé d'abord à la porte de la maison du Saint-Esprit, puis transféré près de l'entrée de l'hospice des orphelins. La suppression en fut effectuée le 20 mars 1852.

Aujourd'hui, l'entretien des enfants trouvés est couvert à l'aide des ressources de la fondation du Saint-Esprit et des subsides de la ville, de la province et de l'État.

MAISON DE CHARITÉ ET DE CORRECTION DITE : « TUCHT HUYS »
HOSPICE DU BON PASTEUR

En 1717, le magistrat de Mons décida la fondation d'un établissement destiné à arrêter les progrès de la dépravation des mœurs, et à recevoir les fainéants des deux sexes et les filles de mauvaise vie. La caserne Chisaire, qui était située près de la porte du Rivage, fut appropriée à cet effet. Le refuge fut qualifié de *Tucht huys*, appellatif dérivé de deux mots flamands : *huys* (maison) et *tuchtigen* (corriger, discipliner). Obligé de reprendre la caserne en 1743, le magistrat fit l'acquisition d'un autre local consistant en une maison sise à l'entrée de la rue du Rivage, sur la rive droite de la Trouille, en face de l'hôpital militaire. Insensiblement, des modifications survinrent et firent dévier l'institution de sa destination première. On y annexa l'hospice de la maternité et l'école d'accouchements, qui y restèrent attachés jusqu'en 1839, date de leur transfert à l'hôpital civil. L'établissement devint un asile pour les filles qui voudraient faire oublier dans la retraite leur inconduite ou leurs égarements. En 1844, il fut transféré dans une vaste propriété sise rue de la Petite-Guirlande, où il existe actuellement sous le nom d'*hospice du Bon Pasteur*.



Vue de l'hôpital civil.

DÉPÔT DE MENDICITÉ

Deux mots, enfin, du dépôt de mendicité. Un décret impérial du 26 janvier 1809 lui donna naissance. Il fut établi dans la maison jadis occupée par la congrégation des filles de Notre-Dame, et devait recevoir cinq cents mendiants des deux sexes. Jusqu'en 1825, il n'était considéré que comme un lieu de répression, mais il fut ensuite transformé en asile ouvert à tout malheureux qui se présentait. Des ateliers y furent installés en 1834, de façon à permettre au personnel de se livrer au travail. Le dépôt de mendicité fut finalement supprimé.

COLLECTION NATIONALE



MONS

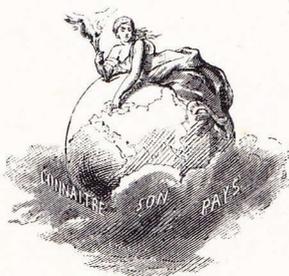
ET LE BORINAGE

BELCEIL. — L'ABBAYE DE CAMBRON

PAR

ALBERT DUBOIS

PHOTOGRAPHIES DE E. QUÉQUIN
ET NOMBREUSES GRAVURES



BRUXELLES

J. LEBÈGUE ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46